



AU FIL DE L'EAU

Edit'eau

Le moins qu'on puisse dire c'est que l'année 2020 a été une année particulière, avec comme conséquences une période effective de pêche très réduite et une baisse des ventes de cartes de pêche alors que les AAPPMA ont continué à assumer leurs obligations financières.

Votre A.A.P.P.M.A. , le plus souvent grâce à une poignée de bénévoles, a pu continuer à fonctionner aussi normalement que le contexte sanitaire et la réglementation du moment le permettaient.

Ainsi l'entretien des berges de nos eaux closes a été maintenu, tant à l'étang du camping qu'à Randan, Sbeghen et Pacaud, tout comme l'empoisonnement (y compris dans la Loire).

Mais 2021 s'annonce a priori sous des auspices plus favorables et nous vous donnons rendez-vous le 21 février pour notre Assemblée Générale annuelle pour en discuter.

Le Conseil d'Administration.



Opération de sauvetage réussie

Début Juillet, une opération de sauvetage des poissons prisonniers à l'occasion des travaux sur le barrage de Feurs a été menée par les salariés de la Fédération avec notre aide. Ce sont au moins 200 kilos de poissons qui ont pu ainsi être électriquement pêchés puis remis immédiatement à l'eau quelques dizaines de mètres plus loin. Des silures certes, mais pas que des silures.

La bonne surprise a été de constater que la Loire est beaucoup plus poissonneuse qu'on ne le penserait a priori. Pour rappel, la pêche à moins de 200 mètres en aval ou en amont du barrage est interdite.

Il n'en demeure pas moins que le fleuve Loire est loin d'avoir livré toutes ces ressources halieutiques, trop souvent méconnues des pêcheurs qui n'osent pas forcément s'aventurer sur ses rives sauvages.

A bon entendre...



Carte de pêche 2021, ce qui peut changer pour vous

Comme si 45% des pêcheurs, vous prenez votre carte via Internet, pour vous rien de nouveau.

Si vous la prenez via l'office de tourisme de Feurs, là encore rien ne change pour vous.

Mais si par contre, vous preniez votre carte auprès de notre partenaire « Pêche-Chasse Forezienne » à Feurs en même temps que vous faisiez vos achats, sachez que ce distributeur, à notre grand regret, a décidé de se séparer de son activité pêche et par conséquent ne délivrera plus de cartes.

Il vous faudra donc soit :

- vous rapprocher de l'office de tourisme de Feurs.
- ou bien prendre votre carte par Internet en vous rendant sur le site cartedepeche.fr et en choisissant bien « La Gaule forezienne du canton de Feurs » faute de quoi vous ne bénéficieriez plus des avantages liés à notre AAPPMA
- ou encore vous rendre à l'une de nos permanences organisées à cet effet selon dates ci-dessous.



2021 sous le signe de la jeunesse

Chacun comprendra, qu'en 2020, toutes nos manifestations et actions habituelles ont dû être annulées au fur et à mesure que la saison avançait.

Donc il n'y a pas eu de concours sociétaires, pas de rencontre float-tube, pas d'école de pêche, pas d'initiation de jeunes, etc. Seule, la traditionnelle brocante du club carpiste forezien a pu se maintenir in-extremis.

Aussi, pour 2021, afin de susciter des jeunes et nouvelles vocations, et sans rien préjuger de la situation sanitaire et de la reprise de nos activités publiques, la Fédération lance **une opération de parrainage exclusivement réservée à tout nouveau jeune pêcheur**. Notre A.A.P.P.M.A. y adhère totalement (même si elle constitue un manque à gagner certain).

Un adhérent **détenteur d'une carte annuelle 2021** (« personne majeure », « interfédérale », « découverte femme ») aura exceptionnellement la possibilité de parrainer un jeune pêcheur, qui ne devra en aucun cas avoir été adhérent en 2020, en lui offrant :

- **une carte « personne mineure »**, à demi-tarif.
- **ou une carte « découverte - 12 ans »** gratuite.

Chaque pêcheur majeur ne pourra parrainer qu'une fois.

Vous avez reçu un Mel de la fédération à ce sujet.

Suivez-nous sur FaceBook ou sur

<http://gauleforeziennecantondefeurs.e-monsite.com/>

Mel : gf42feurs@gmail.com |

Permanences

carte de pêche

A notre local : salle du mini-golf, rue des minimes à Feurs.

- Chaque vendredi de 15h à 18h à partir du 8 janvier et jusqu'au 12 mars inclus.
- Les samedis 23 janvier, 27 février et 6 mars de 9h30 à 12h.

Paiement par carte bancaire uniquement.

Mensualisation

Ce mode de paiement proposé du **15 décembre 2020 au 15 février 2021** est possible uniquement sur un **panier d'un montant compris entre 70€ et 300€** et contenant des cartes de pêche ou options annuelles (exclusion des cartes saisonnières).

1€ par mois de frais de dossier sera ajouté à votre commande, soit 12€ par panier mensualisé.

Votre adresse mail et votre numéro de portable sont obligatoires pour permettre la signature numérique du mandat de prélèvement.

- 1ère échéance de 2/12ème de votre panier encaissée en CB à la commande.
- puis 10 prélèvements de 1/12ème réalisés à compter du 5 mars.



Grande Tombola de début de saison

Pour lancer la saison 2021, la fédération 42 et les A.A.P.P.M.A. ont décidé d'offrir par tirage au sort des bons d'achat aux adhérents 2021.

Période ?

L'action est lancée sur la période allant du 15 décembre 2020 au 28 février 2021, par le biais d'une tombola activée pour l'adhérent.e, dès la prise de sa carte de pêche 2021.

Qui ?

Les acquéreurs (es) des cartes annuelles fédérales ou interfédérales, cartes femme, achetées entre le 15 décembre 2020 et le 28 février 2021.

Comment ça marche ?

L'opération consiste à procéder, par département, à des tirages au sort de bons d'achats, valables uniquement chez les dépositaires du département de la Loire. Les gagnants pourront disposer du bon d'achat comme bon leur semble.

Combien ?

- 3 000 € en bons d'achat de 50 € (60 bons).
- 3 000 € en bons d'achat de 20 € (150 bons).

Quand ?

Les dates de tirages au sort : 15/01 - 15/02 - 01/03
Les gagnants sont prévenus par Mel.

Suivez-nous sur Facebook ou sur

<http://gauleforeziennecantonfeurs.e-monsite.com/>

Mel : gf42feurs@gmail.com |